REGLEMENT DU

JEU

CONCOURS

**«#BrandtBreakfast»**

**Article 1 : Organisation**

Brandt Algérie Spa, sous la dénomination commerciale

Brandt "Organisateur" dont la direction générale est à 12, Larbi Alik- Hydra

16035 – Alger, Algérie, organise a partir du dimanche 19/09/2019 au jeudi 10/10/2019 un jeu concours gratuit, sauf frais de connexion et sans obligation d’achat intitulé « **#BrandtBreakfast**»

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure et mineure de plus de 13 ans, résidant en Algérie, étant fan de la page Brandt. Ce concours n’est pas accessible aux mineurs de moins de 13 ans en raison des conditions d’utilisation d’Instagram.

Les employés de Brandt Algérie Spa ou des entreprises tierces prenant part à la réalisation du jeu «**»BrandtBreakfast** » ne peuvent participer au jeu.

Pour la participation des mineurs entre 13 et 19 ans, une autorisation d’un titulaire de l’autorité parentale ou de leur représentant légal est exigée.

**Les personnes ne pouvant participer au concours sont :**

* Les membres du personnel de l’organisateur
* Les membres du personnel des sociétés participant ou ayant participé à la conception, à l’organisation et à la réalisation du concours et les membres de leur famille (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) ;
* Les personnes mineures de moins de 13 ans
* Les personnes mineures âgées entre 13 ans et 19 ans, n’ayant pas obtenus l’autorisation d’un titulaire de l’autorité parentale ou de leur représentant légal.
* L’Organisateur se réserve le droit d’exclure tout participant ne respectant pas l’équité du concours et/ou en cas de tricherie ou de Fraude.
* La participation au concours implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations.

**ARTICLE 3 : Principe du concours**

Pour participer au jeu « **#BrandtBreakfast**» il faudra :

1. Prendre en Photo son petit déjeuner
2. Partager la photo sur son compte public
3. Taguer Brandt et 2 de ses amis

**ARTICLE 4 : Désignation des gagnants**

Pour ce jeu, il y aura 03 gagnants qui remporteront :

1 pack constitué : d’une bouilloire et d’un blender

Le nombre de gagnants par jour sera stipulé dans le statut de la publication sur Instagram .

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Le gagnant ne pourra remporter de cadeau, qu’une fois par an.

Un seul cadeau est attribué par participant. Cela signifie que plusieurs membres d'une même famille peuvent participer au concours, mais qu'il n'y aura qu'un seul gagnant par famille. Une même famille ne peut donc obtenir qu'un seul cadeau. Dans l'éventualité où il y aurait plus d’un gagnant par famille, seul le premier à avoir donner la bonne réponse remportera le cadeau.

Les participants peuvent gagner une seule fois durant toute la durée du jeu.

Le candidat a le droit de participer plusieurs fois au jeu concours.

**ARTICLE 5 : Attribution des cadeaux**

Les gagnants seront contactés par Brandt et devront se présenter aux locaux de l’entreprise munis d’une pièce d’identité pour récupérer le cadeau.

Les gagnants accepteront par avance le cadeau ci-dessus mentionné sans pouvoir prétendre à un échange, ou sa contre-valeur en espèce.

La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des cadeaux. Ces cadeaux ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

En cas de survenance de force majeure ou d’évènement indépendant de sa volonté, la société organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, d’attribuer aux gagnants un lot cadeau de valeur égale et à caractéristiques proches, de celui prévu.

Le Gagnant doit se présenter en personne et/ou avec son représentant légal (tuteur), muni d’une pièce d’identité en cours de validité, au lieu indiqué ci-dessus.

Les cadeaux sus mentionnés seront disponibles dans un délai de trente (30) jours, après la date de clôture du concours. Si le Gagnant ne se présente pas pour récupérer son cadeau ou reste injoignable dans un délai de 10 jours , il sera réputé renoncer à son gain.

**ARTICLE 6 : Promotion et publicité**

Tous les participants autorisent l’organisateur à reproduire et représenter sur le site du concours leur nom, prénom et ville de résidence qu’ils auront adressés dans le cadre de leur participation. Ces informations seront fournies à l’organisateur . Pour les mineurs, cela doit se faire avec le consentement du tuteur légal.

Si un participant s’oppose à l’utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à l’organisateur en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception à l’adresse citée plus haut.

Du seul fait de l’acceptation de son gain, le gagnant autorise l’utilisation de sa

Photo et sa vidéo ainsi que des photos prises lors de la remise du prix, en cédant ses droits d’image, d’utilisation et d’exploitation à l’Organisateur afin qu’il les publie sur l’ensemble de ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et le site web Brandt.dz

**ARTICLE 7 : Responsabilité**

Le concours étant accessible via une page web dédiée à cet effet, tous les participants devront se conformer aux règlements d’utilisation de ce dernier.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu’automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d’informations, e-mail et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l’égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminés.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement de sa plateforme empêchant l’accès au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

**ARTICLE 8 : Force majeure**

En cas de force majeure, la responsabilité de chaque partie sera écartée. On entend notamment par force majeure au sens du présent règlement : la guerre, l’émeute, la grève, l’incendie, l’inondation, la catastrophe naturelle, le blocage des moyens de transport et d’approvisionnement des réseaux d’internet, les dispositifs d’ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l’objet du présent règlement et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l’exécution normale du présent règlement.

**ARTICLE 9 : Contestation/ Litige**

Toute contestation relative à ce Jeu devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de la fin du Jeu à l’adresse suivante : 12 Rue Larbi ALIK Hydra, Alger.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution ou l'interprétation du présent règlement. A défaut d’un règlement à l’amiable, les litiges seront portés devant le Tribunal de Saïd Hamdine - Bir Mourad Raïs à Alger.

**ARTICLE10 : Limitation liée à l’utilisation d’internet**

Il est expressément rappelé que l’internet n’est pas un réseau sécurisé. La société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d’éventuels virus ou de l’intrusion d’un tiers dans le système du terminal des participants au Concours et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

**ARTICLE11 : Informatique et données**

En participant au Concours, le participant déclare être informé et accepte que ses données personnelles puissent être utilisées à des fins d’enquête, d’analyses ou dans le cadre d’opérations commerciales et marketing direct par la marque et/ou sociétés du groupe Brandt, son réseau commercial ou ses partenaires commerciaux offrant un service pour le compte des premiers.

Toutefois, le participant dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant, sur simple demande à formuler par courrier adressé au service commercial de Brandt à l’adresse mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE12: Propriété intellectuelle:**

Le concept ainsi que tous les éléments de cette opération, le design, les marques et logos sont réputés être la propriété de Brandt. La reproduction, l’utilisation ou l’exploitation de tout ou d’une partie de ces éléments sont strictement interdites.

**Fait à Alger,**

**Le**